

Paris, le 13 novembre 2020.

Mesdames, Messieurs les députés,

Mardi 17 novembre, vous étudiez en première lecture la loi relative à la sécurité globale des députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue.

Ce texte, destiné à harmoniser le travail des forces de police et de gendarmerie, avec les polices municipales, contient des poisons mortels pour les libertés publiques, le droit d'informer et le droit de manifester.

L'article 24 crée ainsi un nouveau délit de presse pour punir d'un an de prison, la diffusion « dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, [de] l'image du visage ou tout autre élément d'identification » d'un policier ou d'un gendarme « lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police ». L'objectif est le floutage intégral des vidéos d'interventions policières, la simple diffusion du matricule d'un policier devenant un délit.

La volonté de protéger les forces de l'ordre dans leur métier est légitime mais en aucun cas cet objectif ne doit se poursuivre au prix des principes que notre Constitution garantit.

Avec l'article 24, c'est la liberté d'informer qui est attaquée : filmer n'est pas un délit, que ce soit par des professionnels, comme nous, ou par des citoyens. Que se passera-t-il en cas de diffusion d'images en direct ? En direct ou pas, les forces de l'ordre seront-elles tentées de poursuivre journalistes et citoyens systématiquement ? Et voici le règne des procédures bâillon qui s'annonce.

Cette atteinte inédite au droit de la presse, à la liberté d'informer est-elle proportionnelle à la réalité de la menace ?

Les lois pénales actuelles suffisent à sanctionner ceux dont vous voulez préserver les forces de l'ordre (menaces de morts, provocation à la commission d'un crime ou délit)

A travers le monde, filmer est même devenu un garde-fou : sans le téléphone de citoyens français, l'affaire Benalla aurait-elle été révélée ? Sans ces images, des policiers coupables de violences auraient-ils été sanctionnés ? Sans les images de citoyens français ou américains, les affaires Cédric Chauviat ou George Floyd auraient-elle fait le tour du monde et soulevé un débat planétaire ?

La loi Sécurité globale propose enfin un marché de dupe : que les images de la police deviennent les images officielles des manifestations pour les chaînes d'information. Seront-elles livrées telles quelles ou édulcorées de tout ce qui pourrait embarrasser ceux qui, parmi les forces de l'ordre, commettent des abus ?

L'enfer est pavé de bonnes intentions et une démocratie a besoin d'ordre. Mais pas au prix des libertés publiques les plus essentielles.

Ce texte ouvre la porte à tous les abus de pouvoir.

Informé et être informé sont des piliers de la démocratie. Alors que l'heure est à la lutte contre les Fake News - vous avez voté un texte pour les combattre ! - ne vous trompez pas d'ennemi. Vous devez rester cohérents. Être informé en démocratie, alimente le droit fondamental des citoyens de pouvoir choisir et voter en connaissance de cause. La liberté d'expression et la liberté d'informer sont parmi les piliers du métier de journaliste. Sans cela, la presse, chien de garde de la démocratie comme l'a affirmé la CEDH, n'existe pas.

Nous nous inquiétons également de l'extension de la surveillance de la population et plus particulièrement des manifestants (article 21), par l'emploi de drones ou encore par l'envoi en temps réel des images au centre de commandement, alors que le droit de manifester pacifiquement est une liberté fondamentale.

Nous, journalistes, photographes, vidéastes, réalisatrices/réalisateurs, documentaristes, professionnels de l'information et défenseurs des droits, sommes prêts à échanger avec vous le plus tôt possible. Nous avons mobilisé syndicats, associations et ONG pour nous faire entendre.

Si vous voulez de plus amples informations, contactez nos référents :

- **Dominique Pradalié / SNJ dpradalie@outlook.com / 06.73.68.26.59 / @SNJ_national**
- **Pablo Aiquel / SNJ-CGT ps.aiquel@gmail.com / 06.45.90.06.98**
- **Réalisateur : Laëtitia Moreau (Scam) 06.27.62.24.75**
- **Stéphane Bentura 06 08 76 23 07 et Elizabeth Drevillon 06 08 90 09 28, réalisateurs journalistes (la Gaard) / contact@garrd.fr**

Un second rassemblement citoyen avec les associations humanitaires, de défense des droits de l'homme, de collectifs, d'associations et de syndicats est déjà envisagé samedi 21 novembre, sur le parvis des droits de l'Homme, au Trocadéro à Paris (horaire à venir).



SNJ - SNJ-CGT - CFDT-Journalistes - SGJ-FO - Fédération européenne des journalistes - Fédération internationale des journalistes - LDH - la SCAM - La GARRD - Reporters en Colère - SDJ de LeMédiaTV - Association de la presse judiciaire - Acrimed - Ras la plume - Reflets.info - LaMeutePhotographie - Divergence-Images - Tu piges - We Report - Profession : pigiste - Les Plumé.e.s - Youpress - Informer N'est Pas un Délit - Association de journalistes scientifiques de la presse d'information - Prix Albert Londres - Syndicat interprofessionnel de la presse, des médias, de la culture et du spectacle - Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie - Prenons la Une - Société des réalisateurs de films - Association des cinéastes documentaristes - Reporters sans frontières - Union des clubs de la presse de France et Francophones - Solvo - Extra Muros - SDR Europe 1 - SDJ France 3 - SDR L'Obs - Cercle des journalistes juridiques - Association du cinéma indépendant pour sa diffusion - LaTeleLibre.fr -